

INFOS CFTC CENTRALE

Mardi 7 février 2017 T@m-T@m n° 714 du 7/02/2017

La CFTC FAE ne transigera pas

Les élections présidentielles et législatives approchent et si la CFTC FAE n'entre pas dans le jeu politique, il n'est pas inutile de rappeler les points sur lesquels nous ne transigerons pas.

Statut

Le statut des fonctionnaires, s'accompagne de règles déontologiques sévères.

La loi prévoit que le fonctionnaire exerce ses fonctions avec dignité, impartialité, intégrité et probité.

Il doit aussi faire preuve de neutralité et respecter le principe de laïcité.

Ces règles sont une garantie pour les citoyens, les usagers du service public.

Le statut est aussi une protection contre la précarité.

Les agents contractuels de la Fonction publique ont vocation à être titularisés et la CFTC s'est battue pour la conquête et la défense de leurs droits.

Rémunérations

La rémunération des fonctionnaires est insuffisante, elle nuit à l'attractivité de la Fonction publique. Les grandes entreprises peuvent adapter les salaires à l'environnement économique, pas l'administration.

Certaines sociétés distribuent généreusement des avantages divers et variées, par exemple, 80 % des voitures neuves dites premium ou moyenne/haute gamme sont vendues aux entreprises qui les mettent à disposition de leurs cadres.

L'action sociale de la Fonction publique est pauvre, nous n'avons pas de CE pléthoriques.

Retraite

Lié à notre statut, notre régime de retraite est adapté à une carrière gérée en fonction de grilles indiciaires et de corps; nous ne transigerons pas sur sa défense.

Ceux qui affirment que le régime des fonctionnaires est favorisé sont des menteurs.

Les fonctionnaires ne bénéficient pas de primes de départ, leur régime indemnitaire ne compte pratiquement pas pour la retraite, le régime additionnel restant marginal.

Effectifs

Il revient au gouvernement de faire évoluer ceux-ci, à partir d'audits et de constats des réels besoins.

L'approche par « masse à supprimer » est une approche incompétente et socialement régressive.

Harmonie vie professionnelle/vie privée temps de travail

Nombre de fonctionnaires sont déjà en surcharge de travail (hospitaliers, policiers, personnels administratifs en sous-effectif...)

Alors nous n'avons pas à remettre en cause notre temps de travail.

L'administration n'est pas un club d'hommes fortunés et gavés d'avantages au point d'en perdre le sens des réalités. La Fonction publique qui vit au rythme de l'austérité, est en constante évolution et sert admirablement notre pays. La CFTC FAE défend la Fonction publique de l'Etat, elle ne transigera pas car elle voit bien la souffrance au travail de nos collègues